

Guide de planification des réseaux cyclables

Cahier des charges pour l'élaboration d'un guide

22.11.2022

1. Introduction

Contexte

Avec l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les voies cyclables (Loi sur les voies cyclables), les Cantons sont tenus de définir dans un délai de cinq ans leurs réseaux de voies cyclables pour les déplacements quotidiens et de loisir dans des plans contraignants pour les Autorités. Des entretiens avec des responsables de la planification dans les cantons ont montré qu'il existe encore des incertitudes quant aux principes et à la forme à donner à ces nouvelles exigences fédérales. Selon la loi sur les voies cyclables, la Confédération peut fixer des principes que les Cantons doivent respecter lors de la planification des réseaux cyclables. Afin de soutenir les Cantons dans leurs planifications, l'OFROU a chargé la Conférence Vélo Suisse (CVS) d'élaborer un guide de planification.

La Conférence Vélo Suisse souhaite confier l'élaboration de ce guide à un bureau de planification ou d'ingénierie. Le mandat sera attribué à une entreprise membre de l'association sur la base du présent appel d'offres. Toutes les entreprises membres de la Conférence Vélo Suisse peuvent y répondre.

Objectifs

Le guide de planification a pour but d'aider les Cantons et les Communes à définir les réseaux de voies cyclables au niveau de la planification. Les contenus seront définis par le / la mandataire en étroite collaboration avec la Conférence Vélo Suisse et l'OFROU. À titre d'exemple, la loi sur les voies cyclables soulève les questions suivantes sur les réseaux cyclables pour les déplacements quotidiens et de loisir (VTT inclus), qui devront être traitées :

- Comment les réseaux cyclables doivent-ils être planifiés et représentés ?
- À quelles exigences les plans des réseaux cyclables doivent-ils répondre selon la loi sur les voies cyclables ?
- Quelles sont les hiérarchies appropriées des réseaux cyclables ?
- Comment les principes de planification doivent-ils être appliqués lors de la planification des réseaux ?
 - Cohérence
 - Trajets le plus direct possible
 - Densité du maillage en fonction de la situation géographique (ville, agglomération, campagne)
- Quelles installations de stationnement pour vélos doivent faire partie de la planification du réseau ?

Le guide de planification doit comporter 20 à 28 pages A4 (illustrations comprises).

2. Prestations attendues

Le guide de planification du réseau de pistes cyclables doit être rédigé dans une version Word sommairement mise en page. Cette version servira de base à l'élaboration de la version définitive selon les standards de l'OFROU ainsi qu'aux traductions en allemand et en italien. Tous les produits finaux seront élaborés par la Conférence Vélo Suisse et l'OFROU. Le contenu du guide de planification sera élaboré en étroite collaboration avec la Conférence Vélo Suisse et l'OFROU.

Les prestations de base sont les suivantes :

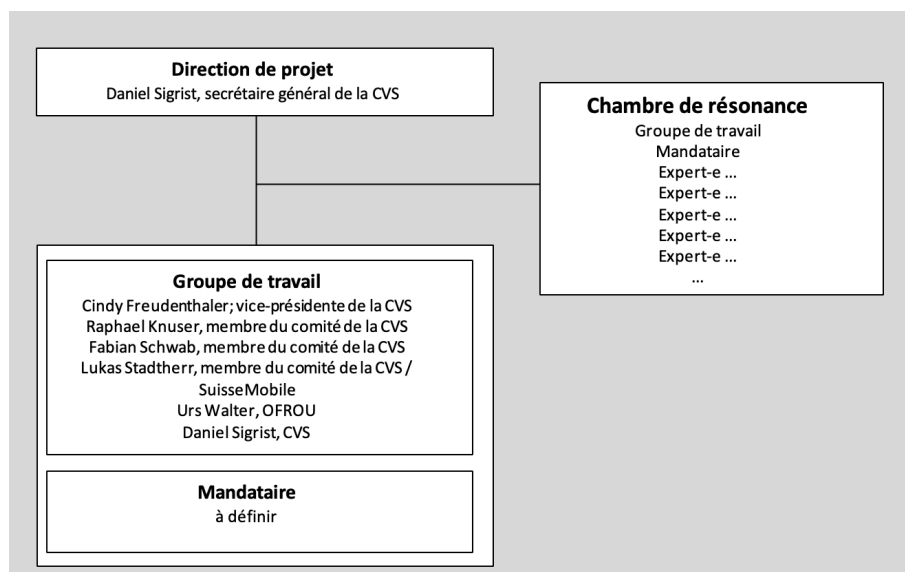
- Conception et rédaction du contenu du guide de planification (voir ci-dessous une proposition de table des matières)
- Mise à disposition de graphiques comme modèles pour le dessin au net, et de photos illustratives, le tout sous forme de fichiers séparés
- Participation à une réunion de lancement, à quatre réunions avec le groupe de travail et à une réunion du groupe de consultation. Documentation succincte des résultats de la réunion de lancement et des réunions du groupe de travail. Les réunions se dérouleront en principe à Bienne.

Table des matières possible avec indication du nombre de page approximatif :

Chapitre	Nombre de pages indicatif
Première de couverture	1
Impressum / éventuellement préface ; table des matières	2
Contexte et objectifs	2
Planification du réseau pour les déplacements quotidiens et les loisirs	4
Planification du réseau : éléments constitutifs et démarche	8
Autres éléments des réseaux de pistes cyclables (par exemple stationnement des vélos)	4
Annexes ; documents de référence, littérature	2
Quatrième de couverture	1
Total	Environ 24

Les documents de référence essentiels sont la loi fédérale sur les voies cyclables, le manuel « Planification des itinéraires cyclables » de l'OFROU et de Suisse Mobile de 2008, ainsi que la version actuelle de la norme de base pour les cycles (en partie en cours d'élaboration ; cette norme sera mise à disposition du / de la mandataire au début des travaux). Enfin, la référence pour évaluer l'envergure et la représentation du guide est le document « Voies express vélo » de l'OFROU et de la Conférence Vélo Suisse de 2015.

3. Organisation du projet



Tâches des différentes instances

- Direction de projet : responsables des aspects financiers, du respect des délais; organisation du groupe de consultation
- Groupe de travail : responsable pour le contenu, participation à l'élaboration du contenu, étroite collaboration avec le / la mandataire
- Groupe de consultation : assurance qualité, consolidation technique, garantie d'un large soutien
- Mandataire : élaboration du contenu conformément au cahier des charges.

4. Offre

Le montant plafond s'élève à CHF 40'000.-, frais annexes et TVA compris. Les offres seront évaluées sur la base des critères définis au chapitre 6. Les documents suivants devront être livrés :

- Lettre de motivation (max. 1 page A4)
- Analyse du mandat et proposition quant à la structure du guide de planification (max. 2 pages A4)
- Étapes de travail et leur coût approximatif en CHF (max. 1 page A4)
- Équipe de travail et personnes clés ; CV et références des personnes clés (max. 2 pages A4 en tout)
- Taux horaire des participants ; répartition entre les personnes clés (max. 1 page A4). Il est attendu que les personnes clés participent personnellement aux rencontres.

La mise en page et la traduction du guide de planification ne font pas partie du mandat. Le groupe de consultation sera organisé par la Direction de projet (y compris la documentation).

5. Délais

- 2ème quinzaine de janvier 2023 : démarrage de l'étude et séance de démarrage le 26.01.2023 14h00 à Biel/Bienne
- 29 mars 2023 : clarification des principes de planification en vue de la journée technique de l'OFROU et de SuisseMobile à propos des services spécialisés responsables des voies cyclables (mise en œuvre de la Loi sur les voies cyclables)
- mai 2023 : groupe de résonance : livraison d'une version finalisée à 80
- juin 2023 : corrections (mise en page et traduction par la CVS et l'OFROU)
- août 2023 : finalisation du guide.

6. Aspects formels et passation de commande

L'adjudicateur est la Conférence Vélo Suisse (CVS). Le marché est attribué conformément au règlement de la CVS sur l'attribution des marchés du 05.04.2022 (lien) et aux critères d'évaluation mentionnés ci-dessous. Toutes les entreprises membres de la Conférence Vélo Suisse sont invitées à présenter une offre. La formation de consortiums est autorisée. Les offres sont à soumettre en allemand et en français (le cahier des charges est également disponible en allemand). Les offres doivent être envoyées exclusivement par e-mail à : info@velokonferenz.ch. La réception de l'offre sera confirmée par e-mail.

Calendrier

- Information par Mail ; le cahier des charges sera disponible pour le téléchargement 23.11.2022
- Délai de candidature : 16.12.2022 (les offres qui nous parviendraient hors délai ne seront pas prises en considération)
- Attribution du mandat : 23.12.2023

Prévention des conflits d'intérêt

Les personnes suivantes ne sont pas autorisées à participer à l'appel d'offres :

- Les personnes ou bureaux qui ont participé à la préparation et à l'organisation de la procédure, ainsi que celles qui ont élaboré les documents d'appel d'offres ou ont apporté leur aide à cette élaboration
- Les membres du comité de la Conférence Vélo Suisse

Évaluation et pondération

L'évaluation des offres par le groupe de travail est pondérée de la manière suivante entre les différents critères :

- Lettre de motivation : 20%.
- Analyse du mandat et proposition quant à la structure du guide de planification : 40%.
- Équipe de travail et personnes clés : 30%.
- Taux horaire des participants et répartition entre les personnes clés : 10%.

Chaque critère est évalué par le groupe de travail sur une échelle de 0 à 5 :

- 0 non évalué (information non fournie)
- 1 incomplet
- 2 insuffisant
- 3 moyen
- 4 bon
- 5 très bon

La décision d'attribution est prise par le comité de la Conférence Vélo Suisse sur la base de la proposition du groupe de travail.